

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance du 18 octobre 2018

Etaient présents :

- Mairie : Mme Lamy, adjointe Vie scolaire - M. Guillaud, M. Gadelle, Elus Commission scolaire – Mme Lucas, Mme Corjon, Mme Finet, Service scolaire et périscolaire
- Représentants élus des parents d'élèves : Mme Dubois-Teklali, Mme Hamou, Mme Prost-Lehmann, Mme Aubonnet, Mme Jaisson, M. Perin.
- Enseignants : Mme Bachelet, Mme Léger, Mme Zampa, Mme Dumoulin, Mme Vergnes, M. Noé, M. Cardo

Ordre du jour :

- 1- Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus
- 2- Attributions du conseil d'école.
- 3- Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique
- 4- Règlement intérieur et Charte de la laïcité
- 5- Projet d'école : actions 2018-2019
- 6- APC
- 7- Sécurité – PPMS
- 8- Investissements et travaux
- 9- Présentation du RASED
- 10- Questions diverses

Mme Zampa, Directrice, anime la réunion. Secrétaire de séance : Mme Vergnes.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1- Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus

2- Attributions du conseil d'école.

Un document de synthèse est distribué (toutes les informations sont sur le site eduscol).

3- Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique

Total : 150 élèves. - CP : 25 élèves, Mme Bachelet - CP-CE1 : 24 élèves, M. Noé - CE1-CE2 : 24 élèves, Mme Dumoulin, M. Tassan - CE2-CM1 : 25 élèves, M. Cardo - CM1-CM2 : 25 élèves, Mme Zampa - CM1-CM2 : 27 élèves, Mme Léger.

Ouverture d'une 6ème classe en lieu et place de l'ancienne salle des maîtres ; capacité d'accueil limitée à 24-25 élèves maximum.
Rappel des seuils théoriques d'ouverture d'une classe : 27 élèves en moyenne sur l'ensemble des classes élémentaires de la commune.
Si les effectifs devaient encore monter de façon importante dans l'année, il restera une possibilité d'ouverture de classe à l'école du Tartaix.

Répartition des élèves en double niveau obligatoire compte tenu des effectifs. Quel que soit le niveau de la classe, simple ou double, il y a une hétérogénéité des profils d'élèves, à laquelle il convient d'adapter l'enseignement et les supports (différenciation). Le double niveau a davantage de répercussions sur le travail de l'enseignant que sur celui des élèves. Il développe de fait l'autonomie des élèves.

4- Règlement intérieur et Charte de la laïcité

Lecture du règlement intérieur.

Points plus particulièrement évoqués en séance :

- *Retards* : pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner l'élève en retard jusqu'à sa classe ; il est interdit de faire passer l'enfant par-dessus le portail (vu plusieurs fois).
- *Santé* : il est toujours préférable de garder un enfant malade le matin à la maison ; l'expérience montre que les enseignants appellent quasi systématiquement les parents pour venir récupérer un enfant souffrant le matin et mis à l'école ; par ailleurs, les risques de transmission de la maladie au sein de la classe et de l'école sont à prendre en compte.
- *Sorties sur temps scolaire* : elles sont tolérées lorsque ponctuelles et justifiées ; pour un suivi régulier, veiller à prendre les RDV hors temps scolaire, ceci conformément à l'obligation scolaire mais aussi pour ne pas pénaliser l'enfant dans ses apprentissages.
- *Absences* : à signaler au plus tôt ; au bout de 4 demi-journées d'absence non justifiées, la directrice doit en référer à l'inspection académique ; pour une absence de plusieurs jours pour motifs justifiés (exemple des déplacements de parents avec enfants), rédiger un courrier à l'attention de Mme l'Inspectrice d'académie (transmis par la directrice).
- *Communication parents- enseignants* : les enseignants et la directrice sont disponibles pour recevoir les parents ; prendre un RDV, éviter les discussions au portail.

Règlement intérieur voté à l'unanimité. Compléments apportés sur la Charte de la laïcité, contenu et objectifs.

5- Projet d'école & actions 2018-2019

Rappel sur les grands axes du projet d'école (3 ans) : améliorer la compréhension en lecture ; structurer les parcours éducatifs (santé, citoyenneté, culturel et artistique) du CP au CM2.

Dans ce cadre, un projet est en cours de montage, en collaboration avec l'école du Tartaix, la Mairie de Montbonnot, les associations sportives locales, l'USEP. Objectifs : développer une pratique EPS riche et diversifiée du CP au CM2, articuler les activités EPS avec les objectifs des 3 parcours, ancrer l'école dans son environnement local.

A noter : les « Olympiades » auront lieu cette année le 16 ou 23 mai (organisées par la Mairie en collaboration avec l'ASPTT et l'USEP, impliquant les élèves du Bourg et du Tartaix).

Projet pluridisciplinaire annuel impliquant toutes les classes : « Une saison dans les étoiles ».

- Spectacles musicaux présentés au marché de Noël (8/12) par les 4 classes de CP- CP/CE1- CE/CE2- CE2/CM1.
- Comédie musicale sur le thème du Petit Prince présentée en mai par les 2 classes de CM1-CM2.
- Volet scientifique avec collaboration du GAD ; sous réserve, intervention d'universitaire.
- Lecture de textes, production d'écrits, arts plastiques, etc.

Projet important, conduit en collaboration avec des intervenants extérieurs. Financement : la mairie (reliquat du budget culturel annuel et supplément exceptionnel de 2000 euros), le Sou des écoles (participation aux coopératives de classe et supplément exceptionnel de 400 euros), les coopératives de classe.

Autres actions pédagogiques prévues (à ce jour) :

- Toutes classes : musée de peinture de Grenoble
- CP, CP-CE1 : jardin pédagogique, coupe lcare, sortie raquettes
- CE1-CE2 : 3 sorties ENS sur le thème « les mares et les marais » (financées par le Conseil Général), festival montagne et sciences
- CE2-CM1 et 2 x CM1-CM2 : participation au projet EXPIRE (mathématiques sur ordinateur/scratch2) ; festival montagne et sciences

6- APC

Priorité donnée à la lecture. Créneaux de 30 min.

7- Sécurité – PPMS

Révision cette année du PPMS pour : intégrer l'extension des locaux occupés par l'école (nouvelle classe, salle polyvalente, Algeco), réduire les possibilités d'intrusion extérieure, adapter les schémas d'évacuation (clés des portails et portillons mises à disposition des enseignants notamment pour issues de secours).

Un exercice a été réalisé le 15/10 en présence de la gendarmerie de Saint-Ismier et des responsables de la mairie. En suite, la gendarmerie a émis un certain nombre de préconisations, dont il faudra tenir compte.

A noter : les temps du périscolaire sont intégrés dans les documents du PPMS ; des exercices seront prévus lors du temps périscolaire.

8- Investissements et travaux

Demandes de l'école les plus importantes : finalisation de la 6ème classe (peinture) - rénovation des sanitaires sous le préau. - aménagement de l'Algeco (bibliothèque, arts plastiques, informatique) - amélioration de la sécurité (PPMS) - jardin pédagogique

9- Présentation du RASED.

Document distribué. Intervention du maître E en périodes 1 et 2 pour des élèves de CE1.

10- Points divers abordés à la demande d'un membre du Conseil d'école.

- Remplacement des enseignants absents : l'enseignant avertit l'inspection, qui transmet à un service centralisé, qui envoie un remplaçant selon les disponibilités.
- Classe verte : pas de projet pour l'instant ; les enseignants précisent que les projets engagés au niveau de l'école sont tout aussi importants et intéressants en termes d'apprentissage ; par ailleurs, le coût est beaucoup moins élevé, ce qui permet de faire davantage.
- Délai d'information des parents pour les sorties scolaires : l'information est donnée au plus tôt par les enseignants ; le délai peut parfois être court car les enseignants ont des propositions tout au long de l'année et peuvent saisir des opportunités.
- Information sur l'occupation des locaux scolaires hors temps scolaires et périscolaires : occupation de la salle polyvalente le soir par des associations avec intérêt socio-éducatif ; occupation de l'Algeco par le RAM 1 à 2 fois par mois, mais une éventuelle délocalisation est à l'étude => A NOTER : depuis le mois de novembre, le RAM n'occupe plus les locaux scolaires car un autre espace lui a été alloué à Biviers).
- Formation aux premiers secours : le personnel Mairie a une formation initiale et un recyclage systématique tous les deux ans ; les enseignants ont une formation initiale, peu voire pas de recyclage.
- Fiche de renseignements de début d'année : possibilité de donner aux parents une fiche pré-remplie, qu'il leur suffirait de corriger ; l'équipe enseignante y a déjà pensé mais s'interroge : les corrections seront-elles effectives ? L'expérience des fiches pour l'inscription en 6ème justifie la perplexité ... les parents sont-ils d'accord pour que toutes les informations soient enregistrées dans le système ONDE ? Sur quel temps la directrice peut-elle enregistrer toutes ces informations ? Le travail pourrait être facilité si la mairie procédait aux inscriptions sur ONDE, or ce n'est pas à l'ordre du jour. Une possibilité est envisagée par les enseignants : redonner en début d'année la fiche complétée l'année précédente ; le test sera fait à la rentrée prochaine.
- Etudes du soir : mardi, jeudi, vendredi, sur la base du volontariat des enseignants.
- Accès portail : le portail sera fermé jusqu'à 16h30 (ouverture par les enseignants) ; sur le temps de garderie du soir, il est actuellement ouvert pour permettre la récupération des enfants en flux continu.
- Faible taux de participation aux élections des parents délégués : comment impliquer davantage les parents dans la vie de l'école ? Réflexion à conduire. A noter toutefois que plusieurs enveloppes de vote n'ont pu être prises en compte, les parents n'ayant pas respecté la procédure donnée.
- Inscriptions/Annulations cantine : 48h ouvrables à respecter ; cantine annulée par les enseignants quand une sortie est prévue ; les enfants ont des pique-nique lorsque tous les enseignants de l'école sont en grève, les repas sont maintenus quand la grève est partielle ; les parents doivent impérativement signaler les changements de numéro de téléphone au service scolaire/périscolaire de la Mairie.
- Relations élèves-personnel de cantine : les élèves ressentent une « mauvaise humeur » des personnels de cantine, rapportent des cris, du bruit, etc. ; notons que 128 enfants en moyenne mangent quotidiennement à la cantine, ce qui occasionne du bruit en dépit de l'isolation récente ; les enfants disposent d'environ 40 mn pour manger, mais il faut souvent accélérer les premiers servis pour permettre les deux services. Après les vacances scolaires de Toussaint, les parents élus seront invités à un repas à la cantine.
- Parking : impossibilité de créer des places.
- Organisation d'un Pédibus : les projets de Pédibus sont réalisés par les parents.

- Service civique : 2 places sont à pourvoir à l'école pour des jeunes de 16 à 25 ans. Merci de transmettre l'information à toute personne sérieuse susceptible d'être intéressée.